

COMMUNIQUÉ

RÉTABLISSEMENT DE LA LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET STATISTIQUE DES PREMIÈRES NATIONS; LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE RECONNAÎT LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES INSTITUTIONS DES PREMIÈRES NATIONS



FNFA • AFPN



FMB • CGFPN



FNSI • ISPN



FNTC • CFPN

OTTAWA, ONTARIO (le 10 mars, 2004) – Les auteurs du projet de *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFSPN) sont heureux de la décision prise par le gouvernement fédéral de rétablir aujourd'hui cette loi à la Chambre des communes.

M. Manny Jules, porte-parole de l'Initiative sur les Institutions fiscales des Premières nations, applaudit à la décision du gouvernement fédéral.

« Je suis heureux de constater le rétablissement de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* », a-t-il déclaré. « En plus d'inspirer la confiance, la création de la Commission de la fiscalité des Premières nations, de l'Autorité financière des Premières nations, de la Commission de gestion financière des Premières nations et de l'Institut de statistique des Premières Nations fournira, sans aucun doute, les renseignements, le cadre réglementaire et l'infrastructure nécessaires pour attirer les investissements sur les terres des Premières nations. »

Le projet de loi avait été déposé le 2 décembre 2002. Lors de l'ajournement de la deuxième séance du trente-septième Parlement, le 12 novembre 2003, le projet de loi avait fait l'objet d'un débat versé au compte rendu officiel de la Chambre des communes.

« Les Premières nations, qui s'étaient donné pour objectif de faire prospérer leur économie en attirant les investissements, ont dirigé l'élaboration de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* », a souligné M. Jules. « Il s'agit d'une loi habilitante pour les membres des Premières nations qui choisiront de recourir aux services de leurs propres institutions au Canada. »

Le gouvernement fédéral a pris la décision de rétablir la LGFSPN un mois après le dépôt du rapport de la vérificatrice générale Sheila Fraser à la Chambre des communes, en novembre 2003. Le chapitre 9 du rapport est intitulé « Le développement économique des collectivités des Premières nations : les mécanismes institutionnels ». M. Jules a appuyé les conclusions de la vérificatrice générale.

« La vérificatrice générale reconnaît la valeur économique des institutions nationales des Premières nations. Les institutions fiscales et statistiques se conformeront aux normes nationales en matière d'information, de systèmes d'impôt foncier des Premières nations, d'information financière et de financement des débetures. »

Dans le chapitre 9 de son rapport, la vérificatrice générale conclut également que les coûts de réalisation d'un investissement sur les terres des Premières nations sont trop élevés, et qu'on devrait prendre des mesures pour les réduire. M. Jules a affirmé que la LGFSPN constituait la réponse à ce problème.

« Les normes créées grâce à la loi inspireront la confiance nécessaire aux investisseurs éventuels. La réduction des coûts liés à l'exercice des activités commerciales sur les terres des Premières nations donnera des résultats immédiats et mesurables », a-t-il ajouté.

Le rapport de la vérificatrice générale précise également que la concrétisation du projet d'Institut de statistique des Premières Nations en ferait un véhicule qui, entre autres, « produira des données sur le rendement économique orientées vers les résultats et répondant aux besoins des Premières nations ».

« En plus des conclusions de la vérificatrice générale, la décision de rétablir la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* représente une intervention favorable du gouvernement fédéral. En effet, elle dotera les Premières nations du Canada d'un cadre institutionnel dont elles avaient grandement besoin pour stimuler la croissance de leur économie», a conclu M. Jules.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez joindre :

Agnes Papanastasiou
Agente des relations publiques
Commission consultative de la fiscalité indienne
(613) 954-6201
ou
mail@fnfi.ca

Pour tout complément d'information sur les institutions, veuillez communiquer avec :

La Commission de la fiscalité des Premières nations - www.fntc.ca
L'Autorité financière des Premières nations - www.fnfa.ca
Commission de gestion financière des Premières nations - www.fnfmb.com
Statistiques des Premières Nations - www.firststats.ca
[Fiche d'information - Initiative sur les Institutions fiscales des Premières nations](#)